



Conformité **CE**

Déclaration n° : *CERT-22-002*

Nous soussignés, Monsieur Alain FISCHER & Monsieur Thierry SUPERNAT  
Gérant de la société RENTZ & Directeur R&D  
1, rue des Ecrivains 57915 Woustviller

déclare que la gamme de produits myRENTZbox composée des types :

myRENTZbox 230V-ICR3.5"; myRENTZbox P230V-ICR3.5" ; myRENTZbox 24V- ICR3.5";  
myRENTZbox Alim R1.

**e-Conciergerie, e-Retrofit, Campusbox RENTZ**

constituant des ensembles de boîtes aux lettres et/ou de boîtes à colis pilotés par une intelligence centralisées.

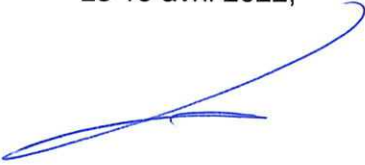
sont conformes aux directives européennes :

- directive européenne RED 2014/53/UE (équipements Radio)
- directive européenne CEM 2014/30/UE (compatibilité électromagnétique)
- directive européenne 2006/42/CE (machines)
- directive européenne 2014/35/UE (basse tension)
- directive européenne ROHS 2011/65/EU (substances dangereuses)

Et vérifiées selon les normes en vigueur :

- RED : ETSI EN 300 330 v2.1.1 ; EN 50364 (2010) et EN 62369-1 (2009)
- CEM : EN 301 489-1 V1.9.2 ; EN 61000-6-2 (2005) / EN 61000-6-3 (2007+A1/2011) ; EN 55014-1 (2017) / EN 55014-2 (2015) ; ETSI EN 301 489-1 v2.1.1 (2017-02) ; (Final Draft ETSI EN 301 489-3 v2.1.1 (2017-03); EN 61000-3-2 (2014) EN 61000-3-3 (2013)
- Machines : ISO 12 100
- Basse tension : EN 60950-1:2006 + A11:2009 + A1:2010 + A12:2011 + A2 : 2013 et NF EN 60950-22 :2017 édition2
- RoHS : BS EN 50581:2012 Sep. 2012

Le 15 avril 2022,

  
Alain FISCHER  
Gérant de la société RENTZ.

  
Thierry SUPERNAT  
Directeur R&D

Nous, déclarons sous notre responsabilité que les produits mentionnés, sont conçus et fabriqués conformément aux règles de l'art dans le respect des exigences des directives susmentionnées. L'utilisateur doit cependant observer les prescriptions de montage et de raccordements définies dans la(es) notice(s). Cette déclaration n'inclue aucune garantie particulière ou spécifique.